



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E174683

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME 809 601 347

Siret : 809 601 347 00028

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 0072575

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144846077

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144846077

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : FORTEIX

11 CHEMIN DE BRESSOUR
ZONE DE LA CROIX BLANCHE
16800 SOYAUX

Téléphone : 05 45 22 59 01

Portable :

Site Internet :

E-mail : secretariat@forteix.fr

Responsabilité légale :

TEIXEIRA ENRIQUE CO-GÉRANT / FORT-DESAGES ANTONIN CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	15/12/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	15/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.